

Association Préau : la FNEC FP-FO ne cogèrera pas la destruction des instances statutaires d'action sociale.

Montreuil, le 2 juillet 2022

Le président Macron et son ministre Blanquer se sont servis des besoins réels des agents qui cherchent à augmenter leur pouvoir d'achat au moyen de bons de réductions dans les commerces, de réductions sur les voyages, les locations de vacances, les spectacles, pour mettre en place un dispositif d'externalisation de l'action sociale et de destruction de nos statuts. Ils ont créé l'association Préau pour proposer des prestations réservées à ses seuls adhérents et gérées par des délégués élus par les membres de cette association. Le ministre Ndiaye entend continuer dans cette voie.

La FNEC FP-FO rappelle que le Statut général des fonctionnaires dispose que les agents participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient.

L'association Préau est financée par une subvention ministérielle à hauteur de 1,5 millions d'euros pour l'année 2022, prélevée sur les budgets dédiés à l'action sociale. Autant d'argent qui ne financera pas les prestations servies par les instances statutaires de l'action sociale !

La mise en place de l'association Préau par le ministre, c'est une privatisation de l'action sociale.

Les statuts de l'association Préau prévoient son financement par des subventions de l'État, des cotisations et frais de gestion dont pourraient être redevables les membres usagers, des recettes provenant du paiement des certaines prestations par les membres usagers, des remboursements des prêts consentis par l'association, des dons manuels, des ressources créées à titre exceptionnel et toutes ressources autorisées par la loi. Il faudrait être redevable de cotisations et de frais de gestion pour pouvoir bénéficier de prestations sociales ? Par ailleurs, qui seraient les donateurs ? Des entreprises ? Des associations ? Des particuliers ? Financer l'action sociale par des dons est contraire au principe même de l'action sociale fondée sur la solidarité et dont l'existence résulte du combat de la classe ouvrière et des salariés pour leur indépendance et contre la charité.

À la Commission Nationale d'Action Sociale du 7 juin, le ministre Ndiaye a informé par la voix de sa représentante que les statuts de Préau ont été modifiés et prévoient que la CNAS soit représentée par un de ses membres dans l'assemblée générale de Préau. Il a donc proposé qu'une seule organisation syndicale siégeant à la CNAS représente toutes les autres dans l'assemblée générale de Préau. La FNEC FP-FO porte les revendications de ses adhérents et refuse qu'on lui impose l'unicité syndicale.

La FNEC FP-FO a réaffirmé à la CNAS du 7 juin son attachement aux instances et prestations statutaires de l'action sociale. Elle a affirmé qu'elle est opposée à la représentation de la CNAS dans l'assemblée générale de Préau. Nous avons annoncé que si cette proposition devait être maintenue, nous en demanderions son retrait. Nous avons demandé au ministre d'abandonner le projet Préau. La FNEC FP-FO ne participera pas la destruction programmée des instances statutaires d'action sociale.

Si le ministre veut développer l'action sociale, il n'a pas besoin de passer par l'association Préau. Il ferait mieux de développer les budgets dédiés à l'action sociale afin que tous les personnels puissent bénéficier des prestations servies par les instances statutaires à hauteur des besoins !